



# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

## École de La Ruche

### 27 SEPTEMBRE 2023 À 18 H 30

---

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école de la Ruche et de Dominique-Savio tenue le mercredi 27 septembre 2023.

#### Présents

Adeline Feuiltaine, parent  
Amélie Larochelle, technicienne en service de garde  
Annie Gonthier, enseignante  
Audrey Morin, parent  
Benjamin Laliberté-Breton, stagiaire de madame Suzie Brassard  
Brigitte Boucher, parent substitut  
Catherine Magny, parent  
Érika Avoine, psychoéducatrice  
Marie-Claude Matte, directrice  
Maxime Turgeon, directeur adjoint  
Nancy Barlow, enseignante  
Nathalie Jean, parent  
Noémi Potvin, parent  
Olivier Pouliot, enseignant  
Sara-Judith Labbé, éducatrice en service de garde  
Suzie Brassard, enseignante  
Valérie Lefebvre, parent

#### Absent

Johanie Bélanger, parent substitut  
Rodica Ciobanu, parent

## ORDRE DU JOUR

### 1. PRÉLIMINAIRES

#### 1.1. Ouverture de la rencontre

Madame Noémi Potvin ouvre la séance du conseil d'établissement à 18 h 31. Elle souhaite la bienvenue aux membres présents.

#### 1.2. Présences et vérification du quorum

Les présences sont prises par monsieur Maxime Turgeon. Le quorum est atteint.

#### 1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Noémi Potvin fait la lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est demandé d'ajouter le point **campagne de financement (2,8), l'approbation du projet hockey (2,9), la formation obligatoire de nouveaux membres du conseil d'établissement (3,3), le rôle de la psychoéducatrice (3,4) et le concours de recyclage de pile (3,5).**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Olivier Pouliot

**APPUYÉ PAR** madame Catherine Magny que l'ordre du jour ainsi modifié soit adopté.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

097 – CE  
R23/09/27-1

#### 1.4. Lecture et adoption du procès-verbal du : 13 juin 2023

Madame Noémi Potvin invite les membres du conseil d'établissement à nommer les ajustements nécessaires du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023.

Madame Noémi Potvin indique qu'il faut écrire Noémi Potvin et non Catherine Magny à la section 1.1 et 6.1.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy Barlow

**APPUYÉE PAR** madame Nathalie Jean que le procès-verbal du 13 juin 2023 soit adopté.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

097 – CE  
R2/09/27-2

#### 1.5. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi.

#### 1.6. Intervention du public

Aucune intervention du public.

### 2. CONSULTATION – DÉCISIONS

#### 2.1. Présentation et élection des officiers du Conseil pour 2023-2024

Madame Noémi Potvin présente les différents postes en élection pour le conseil d'établissement 2023-2024.

**2.1.1. Président (e)**

Madame Noémi Potvin se propose. Aucun autre membre ne propose sa candidature.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Catherine Magny

**APPUYÉE PAR** madame Valérie Lefebvre que madame Noémi Potvin soit présidente.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

097 – CE  
R23/09/27-3

**2.1.2. Vice-président (e)**

Madame Catherine Magny se propose.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Noémi Potvin. Aucun autre membre ne propose sa candidature.

**APPUYÉE PAR** madame Valérie Lefebvre que madame Catherine Magny soit vice-présidente.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

097 – CE  
R23/09/27-4

**2.1.3. Secrétaire**

Monsieur Maxime Turgeon se propose.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Noémi Potvin

**APPUYÉE PAR** madame Valérie Lefebvre que monsieur Maxime Turgeon soit le secrétaire.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

097 – CE  
R23/09/27-5

**2.1.4. Représentant au comité de parents**

Il n'y a aucune élection, car aucun membre ne souhaite être représentant du comité de parents.

**2.1.5. Substitut au comité de parents**

Durant l'année scolaire, si un membre du conseil d'établissement souhaite participer au comité de parents, il aura l'occasion de nommer son intérêt et d'y participer. D'ici ce temps, le conseil d'établissement aura accès au compte rendu des rencontres.

### 2.1.6. Parent substitut au conseil d'établissement

Madame Brigitte Boucher et madame Johanie Bélanger ont été préalablement nommées comme parents substitués lors de l'Assemblée générale.

### 2.2. Approbation des règles de régie interne 2023-2024

Madame Catherine Magny demande la modification du terme *commission scolaire* pour *centre de services scolaire*.

Par la suite, une vérification du montant sera faite auprès du Centre de services scolaires des Navigateurs (CSSDN) pour le montant accordé pour les frais de garde à la maison. – Une mise à jour de cette section s'impose selon les remarques des membres.

Mme Noémi Potvin souhaite ajouter une section concernant le vote électronique afin que pour des raisons exceptionnelles, le Conseil puisse prendre une décision par voie technologique, en dehors d'une séance ordinaire, si ses membres disposent de toute l'information nécessaire pour se prononcer. Cette décision doit être prise à l'unanimité et doit faire l'objet d'un point à l'ordre du jour de la séance suivante (section 7.6.6).

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Noémi Potvin

**APPUYÉE PAR** madame Valérie Lefebvre que les règles de régie interne 2023-2024 précisent que pour des raisons exceptionnelles, le Conseil peut prendre une décision par voie technologique, en dehors d'une séance ordinaire, si ses membres disposent de toute l'information nécessaire pour se prononcer. Cette décision doit être prise à l'unanimité et doit faire l'objet d'un point à l'ordre du jour de la séance suivante. (section 7.6.6)

**ADOPTÉ** à l'unanimité

097 – CE  
R23/09/27-6

Madame Marie-Claude Matte nomme qu'il est important pour les membres de mentionner préalablement leur absence lors d'une séance du conseil d'établissement et de contacter eux-mêmes un substitut.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Catherine Magny

**APPUYÉE PAR** monsieur Olivier Pouliot qu'il soit obligatoire pour les membres de mentionner leur absence à une séance du conseil d'établissement et de contacter un substitut.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

097 – CE  
R23/09/27-7

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Suzie Brassard

**APPUYÉE PAR** madame Nathalie Jean que les règles de régie interne 2023-2024 soient adoptées.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

097 – CE  
R23/09/27-8

**2.3. Adoption du calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2023-2024 (proposition)**

Mme Noémi Potvin questionne les membres du conseil d'établissement concernant les dates sélectionnées pour les rencontres.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Noémi Potvin

**APPUYÉ PAR** madame Annie Gonthier que le calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2023-2024 soit adopté.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

097 – CE  
R23/09/27-9

**2.4. Approbation activités éducatives qui se tiennent à l'extérieur des murs de l'établissement et sur un horaire irrégulier, 2023-2024**

Madame Marie-Claude Matte présente l'ensemble des activités éducatives qui se tiennent à l'extérieur des murs de l'établissement et sur un horaire irrégulier pour l'année 2023-2024 en collaboration des enseignantes à l'exception des groupes de 6<sup>e</sup> année.

Madame Nancy Barlow mentionne que pour des activités de baignade, la veste de sauvetage est obligatoire.

Au besoin, les enseignants peuvent demander à des parents d'accompagner.

Madame Catherine Magny se questionne concernant l'obligation de porter un casque de vélo – sortie des 5<sup>e</sup> année. Mme Suzie Brassard mentionne qu'il est obligatoire en plus d'ajouter que les élèves peuvent également venir en patin.

Bien que les activités éducatives soient un choix des enseignants, les parents, s'ils connaissent une activité formidable, peuvent proposer cette dernière au titulaire du groupe de l'élève.

Marie-Claude remercie les enseignants de l'implication et du temps investi pour faire la sélection des activités.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sara-Judith Labbé

**APPUYÉE PAR** madame Valérie Lefebvre que les activités éducatives qui se tiennent à l'extérieur des murs de l'établissement et sur un horaire irrégulier 2023-2024 soit adoptées.  
**ADOPTÉ** à l'unanimité

097 – CE  
R23/09/27-10

**2.5. Approbation des activités éducatives dans un rayon de 2 km de l'école**

Lors d'une sortie en dehors du territoire de l'école, les enseignants informent les parents préalablement. Par exemple, le titulaire pourrait envoyer un courriel en y mentionnant que pendant le mois de juin, il serait possible que le groupe sorte à moins de deux kilomètres pour réaliser une activité.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Noémi Potvin

**APPUYÉE PAR** madame Nathalie Jean que la tenue des activités éducatives dans un rayon de 2 km de l'école soit adoptée.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

097 – CE  
R23/09/27-11

**2.6. Approbation nouvelle tarification au service de garde (SDG)**

Madame Amélie mentionne les ajustements de la tarification provenant du ministère. Elle mentionne également que c'est la période qui est facturée et non, une facture en termes de minutes d'utilisation du service. – Application à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Mme Amélie Larochelle mentionne également que si le service de garde fait un surplus, la différence sera redonnée pour les élèves.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Érika Avoine

**APPUYÉE PAR** madame Suzie Brassard que la tarification du service de garde soit adoptée.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

097 – CE  
R23/09/27-12

**2.7. Décision : photo scolaire 2024-2025**

Madame Nancy Barlow mentionne que pour les enseignants, le concept de la compagnie est dérangent. C'est une (1) heure où les enfants ne peuvent rien faire. Madame Nathalie Jean questionne les motifs qui ont fait en sorte que ce soit Photo Repensée plutôt qu'une compagnie utilisée ultérieurement. Madame Catherine Magny mentionne que les parents aiment la compagnie Photo Repensée et les photos proposées.

Monsieur Olivier Pouliot regardera une autre compagnie où il est possible de modifier le fond.  
– suivi à faire.

Il est à noter que l'école du Tournesol préfère une compagnie locale.

Madame Marie-Claude fera un suivi avec Photo repensée pour discuter de la possibilité d'aménager différemment l'organisation des photos et qu'elle fera un courriel à la suite de ses échanges.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sara-Judith Labbé

**APPUYÉE PAR** madame Valérie Lefebvre que la compagnie Photo Repensée soit celle sélectionnée pour l'année scolaire 2024-2025

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres recherches seront effectuées en cours d'année afin de trouver une autre compagnie dans la mesure où des membres du Conseil se portent volontaires pour ce faire.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

097 – CE

R23/09/27-13

## 2.8. Campagne de financement

Madame Noémi Potvin mentionne qu'elle a contacté la compagnie Fromage Bergeron, mais à la suite d'un retour de ceux-ci, ils font maintenant affaire avec la firme Perfection pour la campagne de financement. Bien que ce soit clé en main, c'est moins avantageux pour l'école, et ce, en tenant en compte de l'expérience en 2022-2023.

Madame Marie-Claude Matte expose la possibilité de la compagnie : Recettes en pot. Cette idée plait aux membres du conseil et madame Marie-Claude Matte fera un retour en courriel. Les membres questionnent la possibilité de limiter les choix. Livraison au maximum, le 20 novembre 2023 approximativement. – Suivi à faire.

Monsieur Olivier Pouliot mentionne qu'il serait intéressant de faire un Tournoi de soccer avec le personnel du CSSDN. L'idée est favorable pour les membres. Ainsi, Mme Marie-Claude présentera le projet au CSSDN afin de connaître les enjeux et ainsi, valider la possibilité de faire ce type de projet.

Sport contact : Promotion à faire dans l'info-parents en début de page.

## 2.9. Projet de hockey

Madame Marie-Claude Matte présente le projet d'hockey de monsieur Pascal, enseignant.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Audrey Morin

**APPUYÉE PAR** madame Catherine Magny que l'activité d'hockey tel que présenté soit adoptée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

097 – CE

R23/09/27-14

## 3. INFORMATIONS

### 3.1. Projet éducatif des Écoles Ruche, Dominique-Savio et Tournesol 2023-2024

Madame Marie-Claude Matte mentionne que le projet éducatif est en refonte cette année. La présentation de celui-ci sera faite d'ici la fin du mois de décembre.

### **3.2. Correspondance**

Madame Valérie Lefebvre mentionne qu'un parent lui a écrit afin de dire qu'il trouvait qu'il y avait un trop grand temps d'écran accordé aux enfants. – Suivi à faire auprès de l'équipe école.

### **3.3. Formation obligatoire**

Madame Marie-Claude enverra le détail concernant la formation obligatoire à suivre pour les nouveaux membres.

### **3.4. Le rôle de la psychoéducatrice**

Madame Érika Avoine présente son rôle de psychoéducatrice au sein de l'école puisque c'est une nouveauté au sein de l'école. – Suivi dans l'info-parents

### **3.5. Concours de recyclage de piles**

Mme Valérie Lefebvre mentionne qu'il serait intéressant et pertinent de faire participer les élèves à un concours de recyclage de piles afin de les sensibiliser à l'environnement – Suivi à faire avec le personnel enseignant.

## **4. RAPPORTS**

### **4.1. Rapport du président(e)**

Aucun rapport ! Bon début d'année.

### **4.2. Rapport de la direction**

Madame Marie-Claude Matte mentionne que l'école de la Ruche est victime de plusieurs gestes de vandalisme depuis le début de l'année scolaire. Par la suite, elle mentionne que nous accueillons des classes d'adaptation scolaire.

### **4.3. Rapport du service de garde**

Madame Amélie Larochelle mentionne qu'il y a une adaptation marquée considérant le ratio des groupes, et ce, selon la disponibilité du personnel.

Madame Amélie Larochelle mentionne que la collaboration avec les parents est difficile cette année. Il y aura une sensibilisation à faire auprès de ceux-ci.

De manière générale, le service de garde se porte bien.

### **4.4. Rapport du personnel scolaire**

Madame Nancy Barlow mentionne que les élèves ont eu un magnifique spectacle de la rentrée. Ensuite, elle nomme que les enseignants ont aimé se présenter en vidéo pour les élèves pour la rentrée scolaire. Cette idée est à refaire.



Monsieur Olivier Pouliot mentionne que l'école a trouvé, à l'aide de l'Info-Parents, deux bénévoles pour l'entretien de la piste de ski de fond.

**4.5. Rapport du représentant(e) au comité de parents**

Aucun

**5. AUTRES POINTS**

**5.1. Date de la prochaine réunion : 22 novembre 2023**

La tenue de la prochaine séance du conseil d'établissement sera le 22 novembre 2023 à 18h30.

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**6.1. Heure de la levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h00,

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Noémi Potvin

**QUE** la séance soit levée.

**APPUYÉE** par madame Valérie Lefebvre

Noémi Potvin  
Présidente

Marie-Claude Matte  
Directrice